

PROCÈS VERBAL N°1 CONSEIL MUNICIPAL 10 mars 2026

Conseillers présents : Marie-Thérèse POUCHOU, Anna-Maria QUINTARD, Gérard DEVILLE, Jacques BUCHOUL, Jean-Marc BALDET, Vanessa REGOURD, Vanni CALLIGARO, Thierry FONTAINE, Anne-Sophie DUFOUR, Christine MAXANT, Philippe GRAGLIA

Conseillers excusés : -

Procuration : -

Secrétaire de séance : Thierry FONTAINE

Début de séance : 20h45

1- Validation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal :

Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2025 à l'unanimité des conseillers présents.

2- Vote du CFU (Compte Financier Unique) :

Le compte financier unique constitue un document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif (CA) et au compte de gestion (CG).

Il présente notamment les résultats financiers de l'exercice et se compose en deux sections :

- **Fonctionnement :** Gestion des affaires courantes-Recettes et Dépenses
- **Investissement :** A vocation de préparer l'avenir- Recettes et Dépenses

Madame le Maire, ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de madame Anna-Maria QUINTARD, 1^{re} adjointe au Maire, vote le CFU de l'exercice 2025 et arrête les comptes

Investissement

Dépenses	Prévu	177 923.00 €
	Réalisé	145 841.82 €
	Reste à Réaliser	4 185.00 €

Recettes	Prévu	177 923.00 €
	Réalisé	89762.90 €
	Reste à Réaliser	28 499.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	420 853.00 €
	Réalisé	253 235.79 €
	Reste à réaliser	0.00 €

Recettes	Prévu	420 853.00 €
	Réalisé	505 229.05 €
	Reste à réaliser	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	- 56 078.92 €
Fonctionnement	251 993.26 €
Résultat global	195 914.34 €

Le CFU est approuvé à l'unanimité des conseillers présents

3- Vote de l'affectation des résultats 2025 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de madame POUCHOU Marie-Thérèse, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 le 10 mars 2026

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : **34 196.09 €**

- Un excédent reporté de :	217 797.17 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	251 993.26 €
- Un déficit d'investissement de	56 078.92 €
- Un excédent des restes à réaliser de :	24 314.00 €
Soit un besoin de financement de :	31 764.92 €

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS : NEANT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	251 993.26 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	31 764.92 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	220 228.34 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	56 078.92 €

Accord à l'unanimité des conseillers présents.

4- Motion de soutien au monde agricole et de défense de l'agriculture française :

Une motion de soutien au monde agricole a été soumise au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal affirme :

- Son plein soutien aux agriculteurs et à leurs familles, acteurs essentiels de la souveraineté alimentaire, de l'économie locale et de l'aménagement du territoire ;
- Sa demande du retrait immédiat du projet de traité Mercosur, incompatible avec la défense d'une agriculture française exigeante et durable ;
- Son opposition à la surtransposition des normes européennes, source de distorsions de concurrence et de complexité administrative ;

- Sa demande de simplification administrative immédiate, afin de permettre aux agriculteurs de se consacrer pleinement à leur activité ;
- Son refus de toute logique de contrôle excessif et de surveillance généralisée, sans dialogue ni accompagnement ;
- Son exigence qu'aucun produit phytosanitaire ne soit supprimé sans solution alternative efficace et économiquement viable.

En conséquence, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par

6 votes POUR, 2 votes CONTRE, 3 ABSTENTIONS

- D'adopter la présente motion ;
- De transmettre à Monsieur le Préfet, aux parlementaires du département, aux élus régionaux, nationaux et européens concernés ;
- De réaffirmer son engagement aux côtés du monde agricole pour la défense d'une agriculture française forte, viable et respectée.

5- Motion de la commune de TRÉMONS pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité-TE 47

Une motion de soutien pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité a été soumise au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal

ESTIME :

- Que la proposition de reconnaître au département un rôle de chef de file en matière de réseaux d'eau, d'électricité et de gaz, qui constituent des compétences attribuées par le législateur au bloc communal, est en contradiction avec l'objectif du nouvel acte de décentralisation qui entend clarifier l'exercice de certaines compétences ;
- Qu'il convient au contraire, à travers les syndicats d'énergie, d'eau et numériques de grande taille, les autorités organisatrices ou les structures

spécialisées dont les communes sont membres sur la base du volontariat, de privilégier la solidarité, la proximité et l'efficacité sur le plan opérationnel, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales ;

- Consternant que l'on puisse envisager de bouleverser l'organisation actuelle des grands syndicats spécialisés qui ont mis en place des plans pluriannuels d'investissement ambitieux pour répondre aux besoins de leurs territoires et aux enjeux nationaux.

DEMANDE AU GOUVERNEMENT :

- De renoncer au projet de faire, de manière unilatérale, du département le chef de file des réseaux de proximité ;
- De maintenir les compétences comme des compétences du bloc communal, en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation et une ingénierie qui fonctionnent et qui ont fait la preuve de leur efficacité ;
- De ne pas obérer les moyens d'action des syndicats spécialisés et notamment les recettes perçues au titre de leurs compétences. Une dilution de leurs moyens au bénéfice d'autres actions étrangères aux missions exercées par ces syndicats serait consternante et contreproductive car elle freinerait les investissements sur les réseaux et sur les actions de transition énergétique et écologique, contrairement aux engagements et aux objectifs fixés par le Gouvernement.

Accord à l'unanimité des conseillers présents.

6- Motion de la commune de Trémons pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux et notamment de l'eau et de l'assainissement à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité- EAU 47

Une motion de soutien pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux et notamment de l'eau et de l'assainissement à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité a été soumise au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal :

ESTIME :

1. Que la proposition de faire du département le « *chef de file* » de l'eau **contredit l'esprit de la décentralisation**, qui vise à clarifier les compétences plutôt qu'à superposer des échelons ;
2. Qu'il convient au contraire, à travers les syndicats d'énergie, d'eau et numériques de grande taille, les autorités organisatrices ou les structures spécialisées dont les communes sont membres sur la base du volontariat, **de privilégier la solidarité, la proximité et l'efficacité sur le plan opérationnel** ;
3. Que **l'échelle départementale ne soit pas la plus pertinente** pour gérer un bien commun comme l'eau, dont les enjeux (ressource, pollution, climat) dépassent ces limites administratives (ex : EAU47 a 4 communes membres sur le département du Tarn et Garonne, est maître d'ouvrage sur une source en Dordogne et a des ventes/achat d'eau avec tous les départements limitrophes...)
4. Que les **syndicats d'eau**, par leur expertise et leur ancrage territorial, sont **les structures les plus efficaces** pour :
 - **Garantir la continuité du service public** (24h/24, 7j/7) ;
 - **Porter les investissements nécessaires** (renouvellement des réseaux, économies d'eau) ;
 - **Assurer la transparence tarifaire** (via des budgets dédiés) ;
5. Qu'une **réforme unilatérale** remettant en cause ce modèle **freinerait la transition écologique** et **aggraverait les inégalités d'accès à l'eau**, notamment en milieu rural

DEMANDE AU GOUVERNEMENT :

1. **De maintenir la compétence « eau » au sein du bloc communal**, en conformité avec la loi NOTRe et le principe de subsidiarité, sans création d'un échelon supplémentaire. La priorité doit être donnée à la consolidation des outils existants, plutôt qu'à une réorganisation coûteuse et incertaine.

2. **De renforcer les moyens des syndicats d'eau pour :**
 - **Accélérer les investissements** (modernisation des réseaux, réutilisation des eaux usées) ;
 - **Mutualiser l'ingénierie** (ex : cellules techniques interdépartementales) ;
 - **Sécuriser les financements** (pérennisation des redevances affectées) ;
3. **De garantir la cohérence entre les politiques de l'eau** (SAGE, SDAGE, ...) et d'aménagement du territoire, en associant systématiquement les syndicats d'eau aux schémas régionaux d'aménagement et aux plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) ;
4. **De s'engager** à ne pas transférer les recettes des syndicats d'eau vers d'autres budgets afin de préserver le principe « l'eau paie l'eau » et la capacité d'autofinancement des services ;
5. **De renforcer les syndicats** plutôt que transférer : les syndicats comme EAU47 peuvent élargir leur périmètre ou fusionner pour gagner en efficacité, sans perdre en proximité.

[Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés.](#)

7- Questions diverses

- Bilan du mandat en actions et en travaux :
Madame le Maire rappelle ce qui a été réalisé ou non par rapport à la profession de foi durant ce dernier mandat.
- Remue-méninges le 20 avril 14h30 et le 6 juin au matin (horaires à définir) :
Il s'agit d'un temps ouvert à tous, où des exercices écrits sont proposés aux participants afin de stimuler la réflexion.
Ce temps dure 2h maximum, et se clôture autour d'un goûter.
Le Conseil est favorable à ce stade mais laisse la décision à l'équipe qui sera élue en mars 2026
- Installation du bureau de vote par les élus vendredi 13 mars 2026 à 15h à la salle du Conseil municipal de la mairie
- Demander un devis à l'entreprise SOCOTEC pour une attestation d'accessibilité à la salle des fêtes
- Signalétique de l'église de Moudoulens : la croix est réalisée, les travaux d'installation vont pouvoir être effectués. Restera à prévoir l'inscription.
- Chemins de randonnée : Point de la situation par Gérard DEVILLE.

Fin de séance : 23h30

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS:

N°001/2026 : Vote du CFU (Compte Financier Unique)

N°002/2026 : Vote de l'affectation des résultats 2025

N°003/2026 : Motion de soutien au monde agricole

N°004/2026 : Motion pour protéger les compétences du bloc communal-TE47

N°005/2026 : Motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux et notamment de l'eau et de l'assainissement à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité-EAU 47

Le secrétaire de séance

Thierry FONTAINE



Le Maire

Marie-Thérèse POUCHOU

